

Assemblée communale extraordinaire, lundi 27 mars 2017, à 19h30, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8

Président : M. Jean-Claude Berberat, vice-président
Secrétaire : M. Vincent Chételat

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 10 du 15 mars 2017 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tous-ménage.

Tous les membres du Conseil communal sont présents. Cent-un citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

En préambule, Monsieur Jean-Pierre Meusy, président des Assemblées, explique la raison pour laquelle il ne préside pas l'Assemblée de ce soir car il souhaite participer librement aux débats. Il est donc remplacé par le vice-président, Monsieur Jean-Claude Berberat.

Monsieur le vice-président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation de celle-ci. Puis, il propose Messieurs Edgar Schaffner et Henri Simon qui sont nommés tacitement, pour fonctionner en qualité de scrutateurs.

Monsieur le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 19 décembre 2016 publié sur le site de la Commune ;
2. Information et décision d'ouverture d'un crédit de Fr. 560'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat de la parcelle n° 3033, Route de Courtételle ;
3. Information sur le projet de déchetterie régionale du Syndicat des communes de la région de Delémont pour l'élimination des ordures et autres déchets (SEOD) ;
4. Information sur le projet de fusion avec la Commune de Bourrignon ;
5. Divers

Sur demande du Conseil communal, le vice-président des Assemblées propose d'inverser les points n° 2 et 3 de l'ordre du jour. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 19 décembre 2016 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture. Il est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Information sur le projet de déchetterie régionale du Syndicat des communes de la région de Delémont pour l'élimination des ordures et autres déchets (SEOD)

Monsieur Jean-Claude Berberat salue la présence de Messieurs Claude Gorrara et Philippe Zahno, membre du SEOD. Avant de leur donner la parole, il laisse le soin à Monsieur Dominique Schärer, conseiller communal, d'introduire ce point de l'ordre du jour. Ensuite, ce dernier leur donne la parole afin de présenter le projet de déchetterie régionale.

Monsieur Philippe Zahno excuse Madame Françoise Collarin, présidente du SEOD, qui est chargée de présenter ce même sujet au Conseil de Ville de Delémont.

Dans un premier temps, Monsieur Philippe Zahno informe l'Assemblée communale que le monde des déchets change. Les déchets ne sont plus éliminés mais ils sont gérés. On ne se débarrasse plus des déchets mais ils sont recyclés de manière durable.

Le projet de déchetterie régionale concerne uniquement les déchets valorisables. Il s'agit ici d'un avant-projet qui ne répond pas encore à toutes les questions mais à quasiment toutes. Le projet prévoit une déchetterie régionale, des écopoints communaux, des points d'appui régionaux (manifestations) et un écomobile pour, par exemple, servir des citoyens à mobilité réduite. La déchetterie régionale récupérera un certain nombre de déchets, mais pas le plastique. Le nombre de déchets sera évolutif. Monsieur Philippe Zahno présente ensuite la déchetterie d'Yverdon-les-Bains par quelques photographies. Ensuite, un plan du futur projet de déchetterie régionale, située à Courtételle, est présenté. Les avantages, pour le SEOD, sont les suivants :

- ouverture six jours sur sept
- accueil professionnel
- tri performant et qualité des déchets
- augmentation du volume commercialisable
- promotion commune, partage des coûts
- importante diminution de la charge financière des communes et des citoyens
- expériences positives de plus de cent déchetteries en Suisse

Les écopoints communaux récolteront le verre, le papier, le carton, l'alu et fer blanc ainsi que les huiles. Cela représente 90% du poids des déchets valorisables les plus courants. Cela permettra d'utiliser les infrastructures existantes dans les communes. La Commune doit mettre le terrain à disposition, entretenir et surveiller l'écopoint. La Commune est libre de collecter éventuellement d'autres déchets, à sa charge. Le SEOD fournit et entretient les bennes, organise les transports et gère les cinq matières récoltées dans les écopoints.

Les points d'appuis serviront à récolter des déchets particuliers lors d'événements particuliers, tels que les fêtes de village, etc.

L'écomobile est un ramassage payant des déchets encombrants auprès de personnes à mobilité réduite, par exemple.

Au niveau financier, la fortune du SEOD sert à financer les projets des communes. L'investissement de Fr. 4'000'000.00 ne coûtera rien aux communes. Celui-ci sera financé par les fonds propres du SEOD et par des emprunts. Le SEOD attend également une subvention cantonale de Fr. 1'000'000.00. Le coût annuel sera de Fr. 27.00 par habitant, pour autant que 62% de la population des communes membres du SEOD participe à la déchetterie.

L'emplacement de la future déchetterie régionale est situé à l'entrée de Courtételle, direction Delémont. La circulation des véhicules a été étudiée et est maîtrisée. En effet, peu d'usagers devraient traverser le village de Courtételle. Une étude menée confirme que le bilan CO₂ est positif.

Concernant la procédure, Monsieur Philippe Zahno rappelle que ce crédit a été accepté par l'Assemblée des délégués du SEOD pour 22 oui contre 0 et 2 abstentions. Pour que ce projet voit le jour, il faut que la majorité des 22 communes donne son accord au crédit et les communes qui adhèrent doivent représenter au moins 62% de la population.

Le vice-président remercie les représentants du SEDO pour leur présentation et ouvre la discussion.

Monsieur Pierre Bühlmann informe l'Assemblée que le prix de la déchetterie communal, en 2016, est de Fr. 19,70 par habitant, selon les chiffres donnés par l'entreprise G. Gobat SA.

Monsieur John-Robert Hanser, conseiller communal, répond que, selon les chiffres de la Commune, le coût de la déchetterie, pour l'année 2016 est de Fr. 29.90 par habitant. En comparaison avec ce qui sera repris par la future déchetterie du SEOD, il faut enlever le coût de la reprise des plastiques et de la litière des animaux. Ainsi le coût est ramené à Fr. 27.80 par habitant.

Monsieur Philippe Taillard souhaite savoir si les écopoints sont à la charge des communes. Le SEOD ramasse les bennes et la Commune s'occupe de l'entretien des écopoints.

Monsieur Edgar Schaffner demande si le SEOD prend en charge les coûts de la main d'œuvre. Non, car le principe veut que les écopoints restent ouverts et qu'ils ne font l'objet d'aucune surveillance. Les éventuels coûts de la main d'œuvre seraient à charge de la Commune.

Monsieur Alain Gurtner ne pense pas que les écopoints donneront des économies de CO₂. Selon l'étude du SEOD, le bilan est positif. Il est également rappelé que le calcul pour le bilan CO₂ ne tient pas seulement compte de l'impact de la circulation routière en matière de CO₂.

Monsieur Pierre Lerch souhaite savoir si la déchetterie communale actuelle fonctionne correctement. Monsieur John-Robert Hanser répond qu'actuellement, la déchetterie communale récupère les mêmes déchets que le projet de déchetterie régionale du SEOD. Le plastique et la litière d'animaux sont acceptés en plus.

Monsieur Rudi Tschopp souhaite savoir comment le SEOD gère une personne qui amène une grande quantité de déchets. Un règlement d'utilisation sera élaboré qui règlera ces points. En principe, le volume maximum autorisé sera de 1 m³. Les entreprises devront déposer leurs déchets au centre de tri.

Monsieur Philippe Froidevaux souhaite savoir si le SEOD prend en charge les coûts de location de la place. Non, ces coûts sont à la charge de la Commune.

Monsieur Alain Gurtner pense que les écopoints seront remplis de déchets non désirés. Selon les représentants du SEOD, les incivilités dans ce domaine ne sont pas très nombreuses.

Monsieur Jean-Pierre Meusy demande quelle infrastructure minimum est demandée pour la création d'un écopoint. La Commune doit mettre à disposition une place pouvant accueillir les bennes.

Monsieur Jean-Claude Veya pense que, pour l'instant, la Commune de Develier a de la chance d'avoir l'entreprise G. Gobat SA sur son territoire afin de pouvoir récupérer les déchets.

Monsieur Benoît Gigandet souhaite savoir si la déchetterie de Develier est aux normes. Selon le Conseil communal, la déchetterie répond aux normes en vigueur.

Monsieur Pierre Bühlmann précise, en relation avec le coût de Fr. 27.00 annoncé par les représentants du SEOD, que ce sont les citoyennes et citoyens qui vont assumer ces coûts et non la Commune.

Monsieur Robert Scheurer demande si les entreprises pourront aller à la déchetterie régionale. Oui mais pour des volumes égaux ou inférieurs à 1 m³. Pour les volumes plus importants, les entreprises devront toujours se rendre au centre de tri.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Monsieur le vice-président donne la parole à Monsieur Christophe Riat pour la conclusion de ce point. Ce dernier rappelle la procédure au sein de la Commune de Develier. La votation pour le crédit aura lieu le week-end des 20 et 21 mai 2017. La décision d'adhésion sera votée lors de la prochaine Assemblée communale, en principe le lundi 19 juin 2017. Le Conseil communal est favorable au crédit pour le projet de déchetterie régionale mais n'a pas encore arrêté son choix pour l'adhésion à ce projet en raison de nombreuses questions encore en suspens.

3. Information et décision d'ouverture d'un crédit de Fr. 560'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat de la parcelle n° 3033, Route de Courtételle

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Christophe Riat, maire, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Le Conseil communal considère que l'acquisition de terrains par la Commune est l'une des meilleures façons de gérer, de piloter et d'influencer l'aménagement du territoire communal dans l'intérêt général, en particulier dans la période actuelle qui est marquée par un manque important de disponibilité de terrains à Develier.

C'est la raison pour laquelle le Conseil communal s'est approché de Madame Yolande Beuret quand il a appris que la parcelle n° 3033 à la Route de Courtételle était à vendre.

La suite de la présentation sera faite en trois phases :

- a) caractéristiques de la parcelle n° 3033 ;
- b) explications concernant le coût de cette parcelle ;
- c) vision stratégique du conseil communal concernant l'emplacement et les potentialités de cette parcelle.

a. Caractéristiques de la parcelle n° 3033

Monsieur Christophe Riat mentionne les caractéristiques de la parcelle, à savoir :

- 2'600 m² ;
- comportant une maison d'habitation et des hangars ;
- une place en dur au Sud ;
- du terrain en zone mixte au Nord (zone mixte = bonne liberté légale pour son aménagement)
- parcelle qui jouxte la ZUP (possibilités d'utiliser le terrain de la ZUP jusqu'à la limite de parcelle si la Commune en est propriétaire, et de ne plus être limité par les distances aux limites ; gain de 400 m² sur la zone actuellement perdue à côté du terrain de tennis) ;
- parcelle viabilisée.

b. Explications concernant le coût de cette parcelle

C'est Monsieur Daniel Rohrbach, conseiller communal, qui explique la demande de crédit liée l'achat de cette parcelle. Le Conseil communal a négocié avec Madame Yolande Beuret et sa représentante pour se mettre d'accord sur un prix de Fr. 530'000.00, c'est-à-dire Fr. 204.00/m². Le prix de base était de Fr. 570'000.00. Le montant de Fr. 560'000.00, qui est un plafond, comporte les frais d'acquisition, de notaire, d'inscription au registre foncier, etc. La maison pourra être louée sans trop de frais de rénovation, avant éventuellement de la détruire selon les projets qui pourront se mettre en place.

c. Vision stratégique du Conseil communal concernant l'emplacement et les potentialités de cette parcelle

C'est à nouveau Monsieur Christophe Riat qui présente la vision stratégique du Conseil communal concernant cette parcelle. Celle-ci constitue une bonne opportunité pour la Commune, pour les raisons suivantes :

- malgré le coût important de cette parcelle, le Conseil communal pense qu'elle apportera une plus-value dont la Commune bénéficiera en disposant d'un outil de travail pour le développement de l'aménagement de la Commune, en particulier en raison de la rareté des terrains disponibles ;
- emplacement stratégique par rapport au développement futur de la zone d'utilité publique ;
- l'accès est aisé, via la route de Courtételle et ses six mètres de large ;
- cette parcelle et sa bonne superficie permettront de donner de l'aisance à la Commune (pour entreposage du matériel par exemple); il faut savoir que la Commune loue des locaux à plusieurs endroits du village ;
- une telle parcelle permet à la Commune d'avoir de nouvelles cartes en mains pour l'aménagement des besoins communaux ;
- cette parcelle comporte un logement qui pourra être loué et offrir ainsi une possibilité pour de l'habitat à Develier ;
- elle comporte également des hangars qui pourront être utilisés, à terme, pour les besoins de la Commune ;
- cette parcelle pourrait accueillir un écopoint pour récolter les déchets, ou même une déchetterie selon la décision que prendra l'Assemblée concernant l'adhésion ou non à la déchetterie régionale ; l'endroit est idéal car beaucoup plus sécurisé que l'accès à la déchetterie actuellement louée à l'entreprise G. Gobat SA ;
- possibilité d'aménager des places de parcs au bord de la rivière, à disposition de l'écopoint ou des autres services communaux qui pourraient être installés sur cette parcelle. Ces places de stationnement seraient également à disposition de la ZUP tout proche ;
- la dimension de la partie Nord de la parcelle permet d'envisager également des possibilités d'extension et de synergie avec la zone d'utilité publique, dont le réaménagement est actuellement en projet ;
- l'acquisition de cette parcelle permet en outre de pouvoir valoriser la parcelle voisine, à l'Est, avec 400 m² qui deviendraient utilisables si la parcelle appartient à la Commune (limitation actuelle en raison de la distance aux limites de 4 m) ; zone morte de la ZUP qui pourrait être mieux utilisée ;
- l'acquisition de cette parcelle donnera en outre les coudées franches au Conseil communal pour le réaménagement du ruisseau dans le cadre de la carte des dangers ;
- par le passé, la Commune aurait pu faire l'acquisition de terrains à Develier, terrains qui lui seraient très utiles aujourd'hui, comme par exemple la parcelle qui accueille les voitures d'occasion au milieu du village, ou encore la parcelle de l'Auberge du Cerf ou celle de l'ancien garage Lauper. Le Conseil communal considère qu'il faut saisir ce genre d'opportunité pour plus d'aisance, pour mieux piloter l'aménagement du territoire de la Commune ;

C'est donc dans cette optique que le Conseil communal a entrepris les démarches pour faire l'acquisition de cette parcelle. Les Autorités pourraient regretter, à l'avenir, d'avoir laissé filer une telle opportunité, dans l'intérêt du développement de la Commune, dans la synergie d'un écopoint ou d'une nouvelle déchetterie, mais aussi en lien avec le développement de la zone d'utilité publique dans la partie Nord.

Pour résumer, l'acquisition de cette parcelle, stratégiquement bien située, permettra à la Commune de :

- se donner de l'aisance et
- d'avoir de nouvelles cartes en main pour de futurs projets communaux.

Quant au prix de la parcelle, même s'il est important, il n'est pas disproportionné en raison de :

- la rareté du terrain ;
- des taux d'intérêts actuels qui sont favorables à l'emprunt et aux investissements.

Pour toutes les raisons qui viennent d'être présentées, le Conseil communal invite l'Assemblée à accepter l'entrée en matière sur ce sujet puis l'achat de cette parcelle.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie les membres du Conseil communal pour leur présentation et ouvre la discussion.

L'entrée n'étant combattue que par un ayant-droit, la discussion est ouverte.

Madame Mélanie Broquet demande si une zone 30 km/h est envisageable sur la Route de Courtételle. Le Conseil n'y a pas encore réfléchi mais prend note de cette demande.

Monsieur Jean-Claude Veya pense que ce projet est beaucoup trop cher, même si c'est intéressant. Monsieur Daniel Rohrbach pense que le prix est effectivement élevé mais encore une fois, il s'agit d'une opportunité à saisir, au sens du Conseil communal.

Monsieur Johnny Beyeler précise que cette parcelle est en zone inondable. De ce fait, cette parcelle est inconstructible. Monsieur Daniel Rohrbach précise que la Commune a un projet de protection contre les crues qui tient compte de cette problématique liée aux eaux et qui protégerait cette parcelle des risques d'inondation.

Monsieur Philippe Lachat demande si la Commune a tenu compte des coûts liés à la réfection de la Route de Courtételle pour l'accès des camions à cette parcelle. La Route de Courtételle a été refaite en 2013 et elle répond aux normes.

Monsieur Pierre Bühlmann trouve que les photographies présentées par le Conseil communal ne reflètent pas l'état de la maison et des hangars. Selon lui, l'état de ces bâtiments est déplorable. De plus, le prix est beaucoup trop cher. Monsieur le maire répond une nouvelle fois que le prix est effectivement élevé mais que c'est une opportunité à saisir.

Monsieur Didier Lauper trouve que la déchetterie actuelle est très bien et il ne comprend pas les raisons qui poussent le Conseil communal d'étudier la création d'une nouvelle déchetterie. Le Maire lui répond que la déchetterie actuelle n'appartient pas à la Commune et qu'elle verse une location mensuelle de Fr. 1'000.00. Il rappelle aussi que le terrain devient une denrée rare, raison pour laquelle le Conseil communal propose l'acquisition de cette parcelle.

Monsieur Philippe Froidevaux trouve effectivement le prix très cher. Il souhaite savoir quel bail sera établi pour le futur locataire de la maison et quel sera le montant de la location. Le Conseil communal propose de louer la maison Fr. 1'000.00 par mois, pour un bail d'environ trois ans.

Monsieur Jean-Pierre Meusy trouve le prix surfait. Il demande si des investigations ont été faites au niveau des pollutions. De plus, selon lui, l'emplacement actuel de la déchetterie est optimum. Monsieur Daniel Rohrbach indique que le Conseil communal n'a pas investigué dans le détail en ce qui concerne les pollutions. Pour l'instant, le Conseil communal n'a engagé aucun frais pour cette parcelle car aucun projet définitif n'est arrêté.

Monsieur Frédéric Scheurer demande si l'affectation est de cette parcelle est d'ores et déjà définie. Non pas encore. Pour rappel, cette parcelle est en zone mixte.

Monsieur Frédéric Scheurer précise que le coût de Fr. 560'000.00 est abordable, pour autant que la Commune profite de cette opportunité. C'est effectivement la volonté du Conseil communal de profiter au mieux de cette parcelle.

Monsieur Henri Matray souhaite savoir si les Autorités communales ont un problème avec l'entreprise G. Gobat SA. Monsieur le maire précise qu'il n'y a aucun problème avec l'entreprise G. Gobat SA.

Monsieur Pierre Bühlmann, qui conteste toujours le coût exorbitant de cette parcelle, déplore la politique du Conseil communal concernant la gestion des terrains en citant l'exemple de la zone artisanale à la Rue Père Carré. Selon lui, la Commune aurait dû garder un terrain au lieu de les vendre à un prix inférieur aux coûts liés à l'achat et à la viabilisation.

Monsieur Jean-Pierre Meusy souhaite savoir quels sont les projets du Conseil communal sur cette parcelle. Le Conseil communal est conscient du potentiel de cette parcelle mais n'a pas de projet concret.

Monsieur Jean-Pierre Meusy ne veut pas que la Commune achète du terrain sans idée. Il fait mention des terrains à la Monte où le projet de construction d'immeubles locatifs serait contraire au Plan d'aménagement local. En réponse à cette intervention, Monsieur le maire rappelle encore l'opportunité d'acheter cette parcelle et que pour le projet mentionné, rien n'est encore défini.

Monsieur Johann Stalder indique que le service de la voirie se trouve à l'étroit au dépôt communal et que l'achat de cette parcelle permettrait d'avoir plus d'aisance pour ce service.

Monsieur Philippe Froidevaux souhaite savoir si le Conseil communal a fait une offre plus basse. Monsieur Daniel Rohrbach informe l'Assemblée que le Conseil communal a eu plusieurs entretiens avec la venderesse afin de discuter du prix de ce terrain. Il indique que le prix de départ était de Fr. 570'000.00 et que, à la suite des discussions, ce dernier a pu être baissé à Fr. 530'000.00.

Monsieur Imier Chappuis rappelle que la dépollution d'un terrain coûte très chère. Encore une fois, il lui est répondu que le Conseil communal n'a pas encore entrepris d'étude à ce sujet. Pour information, ce terrain n'est pas répertorié dans les sites pollués.

Monsieur Henri Simon indique que ce bâtiment est très certainement pollué par l'amiante. Il souhaite que la commune demande des compléments pour les coûts de dépollution. Le Conseil communal prend note de cette importante remarque.

Monsieur Werner Müller demande si le Conseil communal s'est approché des riverains pour l'accès à cette parcelle. Monsieur Daniel Rohrbach précise que le chemin d'accès est communal et qu'une séance a été organisée avec Monsieur Pierre Bühlmann, propriétaire des parcelles voisines.

Monsieur Rudi Tschopp propose que le Conseil communal reprenne les négociations avec la venderesse en raison des informations liées à la pollution du sol et des bâtiments.

Monsieur Alain Gurtner précise qu'il a vendu la parcelle n° 3628, située au Nord de la parcelle n° 3033, au prix Fr. 90.00/m² il y a quelques années.

Monsieur Pierre Lerch indique que les coûts de dépollution sont négociables et qu'ils devraient être à la charge de la venderesse.

Monsieur Noël Saucy trouve que l'achat de cette parcelle est une bonne opportunité. Il propose de scinder la décision en deux. L'Assemblée vote un principe d'achat de la parcelle et un deuxième vote sur le prix serait organisé lors d'une prochaine Assemblée communale permettant ainsi aux Autorités communales de rediscuter avec la venderesse.

Madame Caroline Feune Vuillemin demande si, en cas de refus de la demande de crédit, le Conseil communal peut proposer à nouveau ce point à une prochaine Assemblée communale. Oui, cela ne pose pas de problème.

Monsieur Henri Simon propose au Conseil communal d'acheter ce terrain dépollué.

En raison des plusieurs propositions soumises, le Conseil communal demande une suspension de séance.

Après la suspension de séance, Monsieur Christophe Riat propose à l'Assemblée communale de retirer ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Johnny Beyeler n'est pas d'accord sur le principe.

Après une dernière vérification du règlement d'organisation, la proposition du Conseil communal doit être soumise au vote de l'Assemblée communale.

Monsieur Pierre Bühlmann propose le vote à bulletin secret. Cette proposition, mise au vote, ne récolte aucune voix.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

Monsieur le vice-président pose donc la question suivante :

Est-ce que l'Assemblée approuve la proposition du Conseil communal qui consiste au retrait du point de l'ordre du jour concernant l'ouverture d'un crédit pour l'achat de la parcelle n° 3033 ?

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte par 70 voix contre 30 la proposition du Conseil communal de retirer ce point de l'ordre du jour.

4. Information sur le projet de fusion avec la Commune de Bourrignon

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Christophe Riat, maire, en charge de présenter ce point de l'ordre du jour. Ce dernier donne, en quelques points, l'état d'avancement et les questions traitées par les différents groupes de travail :

- le nombre de conseillers communaux (6) + le maire ;
- la période durant laquelle le village de Bourrignon sera obligatoirement représenté au Conseil communal ;
- le budget et la quotité de la nouvelle Commune ;
- l'harmonisation des taxes ;
- le soutien aux sociétés locales ;
- le maintien ou non d'une classe d'école à Bourrignon ;
- le nom et les armoiries de la nouvelle Commune.

Pour l'instant, les travaux des groupes de travail ne sont pas encore suffisamment avancés pour transmettre une information précise et définie. Un certain nombre de points sont encore en suspens. Un bulletin d'information commun aux deux communes sera publié prochainement. Celui-ci fera le point sur les réflexions des groupes de travail. Une consultation concernant le nom de la future commune sera également lancée dans ce bulletin. Le comité de fusion a pour objectif de publier une

synthèse de ses réflexions avant les vacances d'été pour décider de la suite à donner à ce projet de fusion.

Monsieur le vice-président remercie le Maire pour ces informations et ouvre la discussion.

Madame Françoise Marquis Camenzind demande si la fermeture d'une classe est prévue à Develier au profit de l'école de Bourrignon. Pour l'instant, aucune décision n'est prise. La seule question est de savoir si la classe de Bourrignon sera maintenue.

Monsieur Henri Simon demande si un échéancier a été établi. Oui, car le comité de fusion s'est donné comme objectif de décider, avant l'été, de la pertinence ou non de ce projet de fusion.

Monsieur Guy Chappuis demande si une procédure de consultation est prévue auprès des partis politiques de Bourrignon et Develier. Non, pas pour l'instant mais le Conseil communal prend note de cette remarque et la soumettra au comité de fusion.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

5. Divers

Monsieur Pierre Bühlmann demande pourquoi le poste de conseiller communal n'est pas mis au concours. Il suspecte les Autorités communales de pratiquer une politique des petits copains! Monsieur Christophe Riat rappelle la teneur de l'article 41 du règlement sur les élections communales qui mentionne clairement la marche à suivre en cas de vacance durant la législature. Cette procédure a été scrupuleusement suivie par les Autorités communales lors du remplacement de Monsieur Jean-Pierre Mischler, qui a démissionné de son poste de conseiller communal pour le 31 décembre 2015 et qui a été remplacé par Monsieur Daniel Rohrbach.

Monsieur Jean-Claude Veya souhaite que le Conseil communal entreprenne des démarches afin de faire retirer les véhicules se trouvant sur la parcelle n° 145.

Monsieur Vincent Chappuis demande où en sont les tractations avec les Services industriels de Delémont pour le projet d'interconnexion des réseaux d'eau des communes de Develier et Delémont. Monsieur John-Robert Hanser précise que la demande de crédit pour cette réalisation sera présentée à l'Assemblée communale du mois de juin.

Monsieur Henri Simon demande si l'accès aux habitations sera possible lors de la course VTT Racebikecho qui aura lieu le dimanche 30 avril 2017. Les accès seront possibles mais il faudra se soumettre aux recommandations du service de sécurité mis en place par les organisateurs. Monsieur Vincent Chételat, secrétaire communal, précise que des représentants du comité d'organisation prendront contact avec les riverains concernés par cette manifestation.

Madame Anna-Margareth Ory demande à ce que des micros soient installés lors des prochaines Assemblées communales afin que tout le monde puisse entendre les intervenants.

Monsieur Jean-Claude Berberat demande si le Conseil communal s'est battu pour le maintien de l'office de Poste à Develier. Monsieur le maire informe que la décision a été communiquée par Poste CH lors d'un entretien. Il précise que le maintien de l'office de Poste à Develier n'est pas une variante pour Poste CH et que la décision avait d'ores et déjà été prise. Le Conseil communal a envoyé un courrier dans lequel il déplore et regrette cette décision. Il n'a pas entrepris d'autre démarche si ce n'est de collaborer avec Poste CH pour trouver une solution pour la création d'une agence postale à Develier.

Monsieur Stéphane Lobsiger souhaite savoir si le rapprochement avec la commune de Bourrignon a été mentionné lors des pourparlers avec la Poste. Oui, cela a été fait et les Autorités communales de Bourrignon doivent encore avoir une discussion avec Poste CH.

Monsieur Maurice Scheurer demande s'il est possible que l'intensité lumineuse des candélabres augmente avant et non après le passage des piétons. Le Conseil communal en prend note.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le vice-président remercie les participants de leur présence et leur souhaite une bonne fin de soirée. Puis il lève l'Assemblée à 22h17, en présence de cent-huit ayants-droits, membres de l'Autorité compris.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le vice-président : le secrétaire :

J.-C. Berberat

V. Chételat